



« CABINET JURIDIQUE DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CAZENGA »

Luanda, Angola

Période de mise en œuvre : 1980 (mis en place) | Étude de cas rédigée en 2010

Le Cabinet juridique du Centre d'Accompagnement (GJSA - 1980) de l'Organisation de la Femme Angolaise (OMA) est un organisme spécialisé dans les médiations de conflits domestiques et qui naît de la fusion entre le Cabinet conseil dirigé aussi par l'OMA et le Comité des Droits humains de Cazenga dirigé par l'Organisation d'Appui au Développement communautaire (OADEC), dans le cadre d'un projet financé par la Division des Droits de l'Homme des Nations Unies. Ces organismes sont issus de structures plus ou moins simples des quartiers ou des municipalités et abordent un large éventail d'inquiétudes allant de la recherche d'une réponse aux problèmes immédiats des quartiers (problèmes locaux, comme, par exemple, l'assainissement de base) d'où ils proviennent, jusqu'à, par exemple, la lutte contre le VIH/SIDA, ou l'organisation foncière et les questions électorales qui identifient les expériences agissant pour la mobilisation sociale et qui font qu'un nombre accru de citoyens et de citoyennes s'implique dans les questions publiques, assumant leur responsabilité partagée dans le développement collectif.



L'**Observatoire villes inclusives** a été lancé en 2008 par la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains dans le but de créer un espace d'analyse et de réflexion sur les politiques locales d'inclusion sociale. L'initiative a été développée avec le soutien scientifique du professeur Yves Cabannes (University College London) et du Centre d'études sociales (CES) de l'université de Coimbra. À l'heure actuelle, l'Observatoire contient plus de soixante études de cas développées principalement entre 2008 et 2010. Bien que nombre de ces études fassent référence à des politiques déjà finalisées, elles ont encore beaucoup à offrir : de la capitalisation des connaissances acquises par d'autres gouvernements locaux à la découverte de moyens alternatifs pour relever les défis locaux sur l'inclusion sociale.

Contexte

Contexte local

La province de Luanda est aussi le territoire où est située la capitale de l'Angola, dont elle porte le nom. Cette ville-province est également le principal centre administratif et économique du pays. Les industries présentes à Luanda incluent la transformation des produits agricoles, la production de boissons, l'industrie textile, les ciments et autres matériaux de construction, les matières plastiques et la métallurgie, entre autres. Le pétrole – l'un des principaux produits d'exportation - est raffiné à Luanda, bien que la plus grande partie soit destinée à l'exportation. Luanda possède un excellent port naturel. Ses principales exportations sont le café, le coton, le sucre, les diamants, le fer et le sel. Les habitants de Luanda sont pour la plupart issus de différents groupes ethniques africains, principalement les Mbundu, suivis des Ovimbundu et des Bakongo. Il existe également une petite minorité d'origine européenne, constituée essentiellement de Portugais. La langue officielle et la plus utilisée est le portugais, mais d'autres langues du groupe bantou sont aussi parlées, notamment le kimbundu (Lopes, 2010).

En termes d'organisation administrative, Luanda est divisée en neuf municipalités, dont six sont essentiellement urbaines – Cazenga, Ingombota, Kilamba Kiaxi, Maianga, Rangel et Sambizanga. Les municipalités de Cacuaco, Samba et Viana, qui faisaient déjà partie de la province de Luanda, se trouvent en bordure du périmètre urbain en expansion de Luanda. L'une des municipalités faisant partie de la province de Luanda est la municipalité de Cazenga, qui a une population estimée à plus d'un million d'habitants (1 200 000), répartis sur 38,6 km². Trois communes font partie de la municipalité de Cazenga : la commune de Hoji Ya Henda qui se trouve dans la Zone 17, la commune de Cazenga dans la Zone 18 et la commune de Tala Hady dans la zone 9, lesquelles, à leur tour, se divisent en secteurs (47) et en quartiers (16).

Pour mener une analyse critique des défis à relever pour assurer la construction de l'État sur le plan de la déconcentration et de la décentralisation, il est important de ne pas perdre de vue les caractéristiques spécifiques de Luanda. Malgré l'adoption de quelques mesures législatives et l'amorce d'un travail de réflexion sur ces questions, les réformes de décentralisation et la mise en place de structures de pouvoir démocratique au niveau local n'ont pas encore été réalisées en Angola. Par exemple, dans le cadre de la stratégie d'institutionnalisation des structures de gouvernement local, des réformes ont déjà été incluses dans le Décret loi n° 2/07, du 3 janvier concernant l'organisation et le fonctionnement de l'administration locale de l'État. Toutefois, cette stratégie qui n'a pas encore été totalement mise en œuvre, a soulevé des questions auxquelles les diagnostics effectués jusqu'à présent (*Etude de la Macrostructure de l'Administration locale*¹ et *Plan stratégique de Déconcentration et Décentralisation en Angola*²) n'ont pas permis de répondre.

Ces questions concernent notamment des initiatives d'investissement public de l'administration locale de l'État (définies par le Décret loi n° 120/03, du 14 novembre), la Tutelle de Mérite et les problèmes qu'elle soulève, le rôle joué par le département de l'Inspection du Gouvernement provincial et du pouvoir disciplinaire du ministère de l'Administration du Territoire (MAT) sur les administrations municipales et communales, et leur impact sur le processus d'institutionnalisation et de normalisation de l'administration locale de l'État. Dans un contexte de construction et de normalisation institutionnelle, les politiques de l'État angolais ont

¹ Alfredo Teixeira, Fernando Pacheco ; Virgílio Fontes Pereira. PNUD/ MAT (Ministère de l'Administration du territoire). Luanda. Décembre 2003.

² PNUD/MAT (Ministère de l'Administration du territoire). Luanda. Décembre 2003.

privilegié la déconcentration au détriment de la décentralisation des formes de gouvernement local. Par conséquent, la province de Luanda est administrée par le gouvernement provincial de Luanda (GPL).. Au niveau municipal, la figure de référence est l'administrateur municipal (qui est subordonné au gouverneur de la province) et qui supervise les différents administrateurs communaux qui en dépendent.

Dans les municipalités de Luanda, outre les structures formelles de l'État à l'échelle locale, (l'administration municipale et communale), il existe aussi un niveau d'autorités traditionnelles, appelées *sobas grandes*, *sobas* et *sekulus* (chefs ou chefferies de la communauté), ainsi que d'autres structures qui, prises dans leur ensemble, constituent un vaste réseau d'acteurs de la société civile.

Dans un contexte aussi hétérogène, les politiques locales d'inclusion sociale ont été mises en place par l'action combinée des politiques de l'État – central – et des organisations non gouvernementales (ONG), étrangères ou nationales, dans le cadre des « politiques sociales » au sens large.

Plusieurs municipalités de Luanda ont mises en place des pratiques de participation populaire au sein du gouvernement local (Pacheco et Russo, 2007). Les forums de développement municipal constituent un exemple qui intègre, outre l'administration de la municipalité et des différentes communes, des éléments issus d'autres services de l'État (comme dans le cas du département de la Police), différentes ONG, églises et associations, la Fédération des organisations de développement du territoire (ODA) ainsi que divers prestataires de services (publics et privés). Ces forums possèdent des structures propres qui gèrent leurs fonds de développement, obtenus essentiellement par le biais des bailleurs de fonds internationaux.

Par exemple, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, a permis à différents membres de la société civile de fédérer leurs efforts en réseau. À Cazenga, cette initiative a surgi entre 1999 et 2001 suite au partenariat établi entre l'OADEC (Organisation d'Appui au Développement communautaire³), une ONG angolaise et l'OMA (Organisation de la femme angolaise).⁴

Le changement de système politique et les nouvelles dynamiques qui sont apparues au sein de la société angolaise au début des années 1990 ont incité l'OMA (Organisation de la Femme angolaise) à porter un nouveau regard sur la problématique des conflits domestiques, en particulier, sur la violence à l'égard de la femme. Cette question a cessé d'être considérée uniquement du point de vue de la femme pour s'étendre à tous les membres de la famille. Ainsi est-elle devenue un acte socialement et légalement répréhensible, qui mobilise l'action conjointe de l'État et de la société civile.

Échelon de mise en œuvre de la politique : Municipal et provincial

Contexte gouvernemental et décentralisation

³ L'OADEC (Organisation d'Appui au Développement communautaire) a été créée en mai 1995, aux fins d'encourager le développement communautaire. Pour l'OADEC, "il était possible de créer du développement au sein de la communauté ou de la population si elle maintenait le respect des principes et des valeurs des hommes et des femmes, en mettant notamment l'accent sur l'égalité de genre".

⁴ L'OMA (Organisation de la Femme angolaise) est l'organisation féminine du MPLA (Mouvement populaire pour la Libération de l'Angola). Créée en 1962, c'est l'organisation qui correspond à l'aile féminine du Mouvement populaire pour la Libération de l'Angola (MPLA). L'OMA a mené une grande action en Angola, comme organisation démocratique de masses dans la résolution de conflits qui avaient pour toile de fond la violence de genre. À son tour, l'aile féminine de l'Union nationale pour l'Indépendance totale de l'Angola (UNITA), a fondé en 1973 la Ligue Indépendante des Femmes angolaises (LIMA), dont les missions et les responsabilités étaient très semblables dans le domaine concernant la lutte pour la liberté.

Luanda est la capitale de l'Angola. Le régime politique en vigueur en Angola est le système présidentiel, dans lequel le président de la République est également le chef du gouvernement, lequel détient aussi des pouvoirs législatifs. En 1992, à la fin de la guerre froide, l'Angola a approuvé une nouvelle constitution qui consacre le multipartisme. Toutefois, le pays étant encore plongé en pleine guerre civile, les nouvelles élections législatives n'ont eu lieu qu'en 2008. Actuellement, le gouvernement est constitué par une majorité parlementaire issue du MPLA (Mouvement populaire pour la Libération d'Angola), le parti au pouvoir depuis l'indépendance. Le pays est passé d'un système de parti unique à un système multipartiste (Vidal y Andrade, 2006 ; Méssiant, 2008).

Luanda doit ses origines à un centre urbain fondé par les Portugais dès le XVI^e siècle. Après l'obtention de son indépendance en novembre 1975, l'Angola, ancienne colonie portugaise, a connu un parcours politique chaotique. La chute des autorités coloniales a entraîné des troubles, de nombreux morts et réfugiés du fait de la violence de la guerre civile qui a occupé la scène politique angolaise jusqu'au début du XXI^e siècle (Wheeler et Pélissier, 2009). Bien que les villes angolaises – et, en particulier Luanda – aient connu une migration massive, peu d'investissements ont été effectués en matière d'urbanisme. Il en a résulté jusqu'à récemment une politique urbaine caractérisée par l'« informalisation » du tissu social urbain et des pratiques de la vie quotidienne (Carvalho, 2008). Cet exode massif a transformé Luanda en un gigantesque espace urbain, accueillant plus du quart de la population de l'Angola.⁵ Dans ce sens, les problèmes de développement qui frappent le pays se reflètent dans ses indicateurs. Selon le rapport de 2010 du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), le revenu national brut en dollars par habitant de l'Angola, considéré pays en développement, était de 4 941 dollars PPA (Parité du Pouvoir d'Achat en dollars de 2008), avec une espérance de vie moyenne de 48,1 ans.

Description complète – Présentation de la politique

Antécédents / origines

La construction sociale de l'Angola, fondée sur les inégalités sociales, sur l'occupation de l'espace public par l'État, sur la marginalisation des différences et sur l'incapacité d'envisager la croissance économique dans le cadre d'un développement collectif inclusif, a très peu évolué depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Une analyse détaillée des mécanismes politiques, scientifiques et sociaux qui sont à l'origine des conflits vécus par les citoyens et citoyennes angolais habitant Luanda, révèle des lignes de fractures qui posent des problèmes dont les autorités doivent s'emparer. Ainsi, il existe une simultanéité entre la volonté de dissimuler, voire de supprimer, nombre de ces conflits par le droit et la persistance de toute une série de conflits ignorés par les autorités, tels que, par exemple, la violence à l'égard des femmes, les conflits liés à l'environnement et l'accès à l'électricité et à la terre, entre autres. Tous ces conflits se situent à la périphérie de la ville et induisent une négligence politique et juridique.

Dans le même temps, la croissance économique et la reconstruction angolaise se reflètent de façon très embryonnaire dans la construction de la paix sociale et d'une citoyenneté inclusive. La plupart des expériences actuelles de mobilisation sociale, qui se réalisent par le biais d'associations de la société civile dont le statut ne peut être changé, relèvent majoritairement de l'État et/ou du parti au pouvoir (MPLA). Ces organisations sont issues des structures de

⁵ Données récentes (PNUD 2010 – Programme des Nations unies pour le Développement) estimant que la population actuelle de la capitale est d'environ cinq millions d'habitants.

quartiers ou des municipalités, et recouvrent un large spectre de préoccupations, allant de réponses aux problèmes immédiats des quartiers (problèmes locaux tels que, par exemple, l'assainissement de base) d'où ils sont originaires jusqu'à, par exemple, la lutte contre le VIH/SIDA, ou l'organisation foncière et les questions électorales.

Objectifs de la politique

L'action de la société civile est fondamentale à l'heure actuelle, non seulement pour permettre une plus grande implication des citoyens et citoyennes dans les affaires publiques, mais aussi pour qu'ils assument leurs responsabilités dans le développement. La réalité multiculturelle et multinationale a des répercussions importantes dans le domaine de la résolution des conflits, car elle implique une grande diversité de normes et d'institutions d'origines et de nature diverses. Le système judiciaire – les tribunaux - sont toujours réservés à une petite minorité de la population angolaise, étant donné que la grande majorité de la population des municipalités de Luanda fait appel aux instances extra-judiciaires, car celles-ci représentent la seule alternative connue, fonctionnant correctement et économiquement abordable de résolution des conflits. Ainsi, la violence à l'égard des femmes et les conflits qui en découlent sont restés au centre des préoccupations des acteurs sociaux de Luanda, qui luttent pour améliorer l'accès des femmes à la justice, contre les violences dont elles font l'objet.

Agents concernés, bénéficiaires et processus participatifs

Agents concernés

Le Cabinet juridique du Centre d'Accompagnement (Gabinete Jurídico da Sala de Acompanhamento – GJSA) de l'Organisation de la Femme angolaise (OMA) de la municipalité de Cazenga, est l'organisme spécialisé dans la médiation des conflits domestiques, parmi lesquels se détachent particulièrement les cas de violence à l'égard des femmes. Le GJSA est né de la fusion entre le Centre de Conseil, dirigé à l'époque par l'OMA et par le Comité des Droits humains⁶ (CDH) de Cazenga dirigé par l'OADEC (Organisation d'Appui au Développement communautaire), en vertu d'un projet financé par la Division des droits de l'homme des Nations unies⁷. Outre sa mission fondamentale, le GJSA est aussi un lieu de rencontre des réseaux informels des différentes organisations de la société civile, mais aussi des institutions gouvernementales.

Bénéficiaires

Fruit des ces rencontres informelles, le GJSA, dont la mission est de résoudre les cas de violation des droits des citoyens et des citoyennes (sans charge politique), se déroulant au sein du foyer ou dans la rue, soit les cas de conflits domestiques, pour lutter contre la violence à l'égard de la femme, exerce en fait, un rôle beaucoup plus large pour la défense des droits humains. Le GJSA joue un rôle d'intermédiaire par rapport à l'administration municipale et a permis ainsi un rapprochement entre les acteurs institutionnels⁸ et la communauté.

⁶ Le Comité des Droits humains est le résultat du travail de sensibilisation mené en 1999 dans le cadre d'un séminaire sur les formateurs spécialistes des droits humains qui a été réalisé conjointement par trois municipalités (Sambizanga, Cazenga et Cacuaco).

⁷ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies et adoptée dans le système juridique angolais le 17 septembre 1986, conjointement avec la Déclaration issue de la Conférence de Beijing sur la femme en 1995, constituent l'acquis fondamental de ce qui est devenu un mouvement international pour un nouvel agenda des droits humains, dans lequel les droits des femmes occupent une place prépondérante.

⁸ Agents de police, magistrats et avocats.

Chronologie des processus participatifs mis en œuvre

Le GJSA a aussi bénéficié de l'expérience acquise à travers la réalisation du programme « La loi et la communauté » mis en œuvre de 1999 à 2001, et qui comprenait quatre projets : le projet « militants des droits humains » ; le projet des conseillers pour les droits humains ; le projet des avocats stagiaires et le projet de radio communautaire. Ce programme, basé au départ sur l'éducation civique et les droits humains, est né de la convergence de volontés entre le ministère de la Justice de l'Angola, le responsable des droits humains de la Mission des Nations Unies en Angola et le président de l'OADEC (Organisation d'Appui au Développement communautaire).

L'OADEC (Organisation d'Appui au Développement communautaire) est à l'origine de la mise en œuvre de cette initiative. Cette organisation non gouvernementale, tout en étant nationale, a décidé de mettre en œuvre le projet à Luanda. S'inspirant de l'idée que le développement des communautés exige le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, en insistant particulièrement sur l'égalité de genre, l'OADEC a décidé de créer le comité des Droits humains en faisant de la citoyenneté son objectif social. Toutefois, au regard des difficultés financières que l'organisation traversait, des problèmes d'installations et du manque de personnel spécialisé, il était nécessaire de mettre en place un partenariat avec l'OMA.

L'OMA était une organisation plus respectée et reconnue que la police ou le ministère de la Famille et de la Promotion de la femme, dans la mesure où, à cette époque, elle œuvrait déjà comme un Centre de conseil ayant pour but de défendre les droits de la femme. Ainsi, le Comité des Droits humains⁹ a profité de l'expérience de l'OMA pour renforcer, perfectionner et systématiser son objectif, à savoir la défense des droits humains, ce qui a permis de rapprocher les deux organisations. Cette nouvelle entité est alors dirigée par deux responsables issus de l'OADEC et de l'OMA. La gestion technique du projet est restée sous la responsabilité de l'OADEC (Organisation d'Appui au Développement communautaire), également responsable de créer les conditions fonctionnelles pour le développement des activités et l'assistance aux citoyens et citoyennes.

Dans un premier temps, le GJSA comprenait trois catégories de personnel (militants, conseillers et avocats stagiaires), chacun s'occupant respectivement des sujets suivants : promotion de la citoyenneté, médiation ou facilitation et redirection des cas les plus difficiles ou en l'absence de consensus vers les conseils de famille, d'autres autorités compétentes ou vers des organisations spécialisées. L'existence de ces trois catégories de personnel n'a été possible qu'avec l'entrée en vigueur du programme cité précédemment « La loi et la communauté ». Et malgré le fait de constituer un facteur fondamental du succès obtenu par le GJSA, l'activité des militants et des avocats stagiaires n'a pas été poursuivie.

Seuls les conseillers ont continué à exercer leurs activités, assurant les activités de promotion des droits civiques, créant un espace pour l'exercice de la citoyenneté par le biais de la médiation, en proposant conseil et accompagnement dans les cas de violence à l'égard des femmes, qui auparavant était le travail des acteurs cités précédemment. Leur intervention se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la société angolaise présente des faiblesses, aussi bien dans l'administration de la justice que dans l'accès à la justice, non seulement du fait d'une méconnaissance des institutions, mais aussi de par la faible implantation sociale qui caractérise les tribunaux.

⁹ L'OADEC (Organisation d'Appui au Développement communautaire) a également bénéficié du soutien technique du Ministère public de la République (PGR – Procuradoria-Geral da República) et du Département des Droits humains (DDH) du ministère de Justice de l'Angola.

Processus d'institutionnalisation et financement

Le GJSA est né de l'alliance de différents intérêts dans la lutte contre la violence domestique, notamment à l'égard des femmes. Ces intérêts se sont concrétisés par la création d'un espace public à l'échelon local. Toutefois, du fait de son développement, le GJSA est devenu un organisme de médiation des conflits au niveau municipal, dont l'exemple a été étudié et reproduit dans plusieurs autres municipalités de Luanda. Parmi ses conseillers se trouvent trois agents de police, un ancien conseiller municipal, un étudiant en droit et un autre étudiant en pédagogie. Actuellement, le GJSA est coordonné par une femme, seul membre féminin de cette structure et cadre du MPLA – Comité Municipal de l'OMA.

Sources de financement

Ne disposant pas d'installations propres ni d'un espace d'usage exclusif, le GJSA se situe près de l'édifice de l'Administration de la municipalité, à côté du siège local du MPLA, dans des locaux cédés par la Conseillère chef du GJSA. L'idée de la création d'une structure, qui a vu le jour au sein du Comité provincial de l'OMA pour ensuite s'étendre à d'autres municipalités, par le biais de la tenue de séminaires de formation afin d'aider et protéger les femmes victimes d'agressions physiques et psychologiques commis par leur mari ou leur partenaire, a surgi pour la première fois il y a environ vingt ans, suite à la contribution et à la sensibilisation de quelques organisations de femmes étrangères, suédoises, norvégiennes et allemandes, qui travaillaient déjà sur cette question.

Principaux résultats et réalisation

Principaux résultats et obstacles

Principaux résultats et réussites

L'affirmation du rôle central de la défense des droits des femmes a acquis une visibilité croissante dans plusieurs politiques publiques angolaises. Toutefois, à l'échelle locale, l'accès des femmes au droit et à la justice, notamment dans les situations de violence à l'égard des femmes, a pu être assuré grâce à l'association de différentes initiatives qui regroupent des acteurs issus de différentes sphères : de la société civile et de l'État. Une grande partie des plaintes auxquelles le GJSA tente d'apporter des solutions, portent sur les agressions physiques, les pensions alimentaires, la répartition des biens et ce qu'on appelle localement la "récusation paternelle". D'après les données analysées, la plupart des conflits surgissent au sein de milieux sociaux marqués par le chômage, très souvent associé à l'alcoolisme.

En agissant comme un espace de médiation, et dans le cas où il serait impossible de parvenir à un accord entre les parties concernées, le GJSA propose un appui aux victimes qui doivent présenter des plaintes à d'autres organismes. Parmi les plaintes qui ne peuvent pas être traitées par le GJSA, la grande majorité concerne la Direction nationale d'investigation criminelle (DNIC), le Ministère d'assistance et de réinsertion sociale (MINARS) et le Tribunal de la famille à Luanda.

Transposition ou adaptation de la pratique ailleurs

Évaluation générale et adaptation de la politique à d'autres contextes

Le Cabinet juridique du Centre conseil est un organisme spécialisé dans la médiation des conflits familiaux, en particulier les cas de violence à l'égard des femmes, qui est né dans la municipalité

de Cazenga, sous la seule responsabilité de l'OMA. Par conséquent, le cabinet a été en première ligne dans la promotion et l'impulsion des actions de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le début de son activité remonte à la fin des années 1980 et visait à favoriser, protéger et diffuser les droits des classes sociales les plus vulnérables, notamment ceux des femmes impliquées dans des conflits domestiques. Dans ce contexte, le GJSA a joué un rôle incontournable, non seulement dans la lutte contre les différentes formes de violence domestiques, mais aussi dans l'accès à la justice des citoyens et citoyennes qui s'adressent à ce Centre.

A partir du milieu des années 1990, les objectifs du GJSA se sont élargis pour promouvoir, conseiller et protéger les droits des citoyens et des citoyennes, notamment dans les cas de violence domestiques et liée au genre. Malgré des problèmes de fonctionnement, le GJSA a été le précurseur d'une série d'organismes similaires dans plusieurs municipalités des environs (Rangel, Viana, Cacuaco, Kilamba Kiaxi et Sambizanga). Il a été considéré le plus efficace et performant grâce à une intéressante relation de coopération mutuelle entre les divers organismes de résolution des conflits basés dans la municipalité.

Dans le cadre d'un vaste programme de réconciliation de la communauté, ces centres jouent aussi un rôle important dans la promotion et la sensibilisation aux droits des enfants et dans la protection effective des mineurs en situation de vulnérabilité, dont les cas les plus graves sont adressés aux tribunaux pour mineurs de la Cour provinciale de Luanda, ou à d'autres organismes tels que la Section de la famille et la Promotion de la femme de la municipalité de Kilamba Kiaxi, consacrée essentiellement à l'éducation et à la formation aux droits humains, ou le Centre Mãos Livres (« Mains Libres ») de Cazenga, qui mise sur un programme préventif directement lié à la défense et à la diffusion des droits humains.

La gestion des conflits extrajudiciaires et le transfert (attribution ou dérivation) des conflits qui ne sont pas de leur compétence sont menés simultanément aux tentatives locales de médiation et de consensus dans le traitement des affaires locales (mineurs), assumées par la 31^e Brigade de Police de Palanca II du Corps municipal de la Police de Kilamba Kiaxi (5^e division). Le GJSA représente, comme le signale Boaventura de Sousa Santos (2003), l'hybridation qui se produit au niveau micro, symbolisé ici par la municipalité et par les quartiers, fruit d'une refonte des organismes dans lesquels l'espace de réglementation a été réoccupé par de multiples réalités extrajudiciaires en vue de la résolution des conflits.

En savoir plus

Les recherches ont été effectuées par Aguiar Miguel Cardoso (Faculté de Droit de l'Université Agostinho Neto) en 2008 et le cas a été rédigé par João Pedro Campos sous la supervision du Dr. Maria Paula Meneses en 2010. Ces deux derniers auteurs appartiennent au Centre d'Études sociales de l'Université de Coimbra (Portugal).

Commission d'Inclusion sociale, de Démocratie participative et des Droits de l'homme de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) :

Page web: <https://www.uclg-cisd.org/>

Coordonnées: cisd1@uclg.org | +34 933 42 87 70

Références bibliographiques

Carvalho, P., 2008, *Exclusão Social em Angola: o caso dos deficientes físicos de Luanda*. Luanda: Kilombelombe.

Lopes, J., 2010, Para uma Antropologia da Cidade de Luanda: a Circulação de Etnias. In B.S. Santos e J.O. Van-Dúnene (orgs.), *Luanda e Justiça: Pluralismo Jurídico numa Sociedade em Transformação*. Coimbra e Luanda: CES e FDUAN (relatório final de projecto).

Messiant, C., 2008, *L'Angola post-colonial: Guerre et paix sans démocratisation*. Paris: Karthala.

Vidal, N. e Andrade, J.P. (orgs.), 2006, *O Processo de Transição para o Multipartidarismo em Angola*. Luanda: Edições Firmamento.

Pacheco, F. e Russo, V., 2007, Perfil do Município do Kilamba Kiaxi. Luanda: UNDP e Governo de Angola.

Raposo, I. e Salvador, C., 2001, 'Há diferença: ali é cidade, aqui é subúrbio'. Urbanidade dos bairros e tipos de habitação na periferia de Maputo e Luanda. In J. Oppenheimer et al. (orgs.), *Urbanização Acelerada em Luanda e Maputo. Impacto da Guerra e das Transformações Sócio-Económicas (décadas de 80 e 90)*. Lisboa: CEsa, 83-109.

Santos, B.S., 2003, O Estado Heterogéneo e o Pluralismo Jurídico. In B.S. Santos e J.C. Trindade (org.), *Conflito e Transformação Social: uma Paisagem das Justiças em Moçambique*. Porto: Afrontamento, vol. 1: 47-95.

Wheeler, D. e Pélissier, R., 2009, *História de Angola*. Lisboa: Edições Tinta-da-China.